



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/99

Objet : Finances : Budget Annexe Aquaval 2020 : décision modificative n°2

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée la construction de la base de loisirs Aquaval avec plusieurs bassins de baignade en 1996 par la Communauté de Communes du Lautrécois.

Monsieur le Président précise qu'en 2013, suite à des défauts de conception, un marché relatif à la réparation de l'étanchéité des plages et des bassins a été lancé conformément au protocole d'accord transactionnel entre la CCLPA et les sociétés d'assurance.

A ce jour, les travaux de réparation, d'un montant HT de 701.417,61 €, qui n'avaient pour seul objet que de corriger les malfaçons constatées et de remettre le bien en état d'utilisation, ont été imputés à tort en classe 2 en lieu et place du compte 61521.

C'est pourquoi, une demande dérogatoire a été effectuée, en date du 23 novembre 2020, auprès de la DGFiP et de la DGCL, pour autoriser la CCLPA à pouvoir reprendre la somme de 701.417,61 € au compte 1068 et la comptabiliser au compte 777.

Les écritures de régularisation sont détaillées ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Compte	Somme	Compte	Somme
678	701 417,61 €	777-042	701 417,61 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Compte	Somme	Compte	Somme
1068-040	701 417,61 €	2131	701 417,61 €

Monsieur le Président précise que ces écritures et décisions ne pourront intervenir qu'après la réponse favorable des demandes dérogatoires citées ci-dessus.

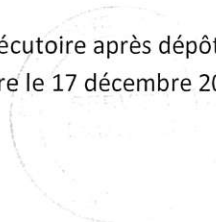
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Aquaval prévoyant la régularisation comptable présentée dans le tableau ci-dessus,
- charge Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.



Le Président,

Thierry BARDOU

